

Politique publique



Les objectifs concernés, parmi les huit OMD, sont indiqués en couleur.

Pour parvenir à un développement stable et durable dans les pays en développement, les pays doivent mobiliser, affecter et gérer les ressources nationales de manière efficace et conformément aux aspirations de la population. À cette fin, la « gouvernance », ou l'ensemble des dispositifs de gestion des affaires de l'État, comprenant non seulement

Offrir des services publics de haute qualité adaptés aux besoins des individus

le gouvernement, mais aussi la société civile et le secteur privé, est fondamentale. Pour renforcer la gouvernance des pays en développement, la JICA les aide à développer leurs systèmes juridique et judiciaire, qui sont à la base de la société, à accroître l'efficacité et la transparence de leur administration, à améliorer les capacités administratives locales et à renforcer leurs systèmes budgétaire et financier. Ces actions favorisent une croissance durable et l'instauration d'une société juste et démocratique.

De nombreux pays en développement souffrent d'une faiblesse institutionnelle et structurelle, notamment au niveau des systèmes juridique et judiciaire, des organes administratifs et de la gestion budgétaire. Ils manquent par ailleurs de personnel pour faire fonctionner correctement leur administration. Or, une infrastructure sociale déficiente peut entraver le développement d'un pays et nuire sensiblement à l'efficacité de l'aide au développement.

Il est indispensable de reconnaître l'importance d'une bonne gouvernance et d'une bonne capacité d'appropriation des pays en développement pour assurer une aide efficace aux politiques publiques et renforcer les mécanismes et institutions de base des pays. La JICA met l'accent sur le développement des capacités comme un moyen d'appuyer les processus intrinsèques de développement au niveau des individus, des organisations et de la société.

Gouvernance

Développement des capacités des secteurs juridiques et judiciaires

Situation générale

Pour une bonne gouvernance, il est essentiel d'établir la « primauté du droit », autrement dit d'assurer la légitimité des règles établies, d'élaborer des systèmes de règlement des différends impartiaux et de garantir l'accès à ces mêmes systèmes.

Dans les sociétés qui ne disposent pas de règles appropriées ou d'une procédure équitable et transparente de résolution des conflits, les gens peuvent recourir à la violence ou à des pots-de-vin. Cela peut conduire à des violations des droits des groupes défavorisés, notamment les pauvres et les femmes, ou même entraîner des troubles sociaux. Les méthodes de résolution des problèmes peuvent par ailleurs être abusives et aléatoires, et ainsi grever le coût des échanges commerciaux et entraver l'activité économique.

En renforçant la transparence des opérations administratives et l'obligation de redevabilité de l'administration ainsi qu'en clarifiant les normes de résolution des différends, le développement des capacités des secteurs juridique et judiciaire permet de prévenir la corruption. Cela étant, ce processus est lent à mettre en place, car il ne suffit pas simplement d'instaurer des règles et de créer

des institutions, il faut aussi que le public accorde sa confiance aux systèmes juridique et judiciaire.

Actions de la JICA

Déjà à l'époque de la restauration de Meiji, à la fin du XIX^e siècle, lorsque le Japon a introduit les systèmes juridiques modernes empruntés à d'autres États, il les a modifiés pour les adapter aux facteurs culturels et sociétaux du système existant. L'expérience japonaise contient d'importants enseignements à même de faciliter les processus de promotion de « primauté du droit » dans lesquels nombre de pays en développement s'engagent actuellement. Cela comprend l'élaboration, la promulgation et la refonte des lois et systèmes conformément à la situation et à l'évolution spécifiques au développement de la nation, opérations qui ont permis de mettre les systèmes juridiques aux normes internationales et d'accéder à la stabilité sociale et la croissance économique.

La JICA aide les pays en développement à renforcer leurs systèmes juridique et judiciaire. L'objectif est d'améliorer la gouvernance et de garantir la stabilité sociale et un développement durable, en particulier dans les pays effectuant la transition vers une économie de marché ou en phase de reconstruction. La JICA



Des membres de la Cour suprême mongole discutent des problèmes de médiation à travers un jeu de rôle avec d'autres participants à la « Formation des instructeurs en médiation », un programme de formation et de dialogue organisé au Japon (projet de renforcement du système de médiation en Mongolie).

concentre son action sur les priorités suivantes : 1) élaboration de lois et de réglementations ; 2) mise en place d'organisations pour les faire respecter et appliquer ; 3) facilitation de l'accès aux systèmes juridique et judiciaire ; et 4) formation de ressources humaines qualifiées.

Pour la JICA, il est important que les lois et les systèmes nouvellement créés soient en harmonie avec les systèmes existants, la culture et les standards socio-économiques. Le stade de développement du pays et les évolutions du paysage social doivent également être pris en compte. Dans son approche, la JICA met l'accent sur le dialogue et respecte l'appropriation des pays en développement tout en soutenant le processus d'élaboration de règles et de renforcement du système judiciaire. L'objectif est d'apporter un soutien qui soit ancré au cœur même de la société.

La JICA s'est engagée dans l'assistance technique au secteur juridique et judiciaire dès 1996, avec un projet lié au domaine juridique et judiciaire au Vietnam. Depuis, l'aide dans ce domaine a été étendue aux pays en développement en transition vers une économie de marché ou ceux qui sont en phase de rétablissement post-conflit.

La coopération de la JICA dans ce domaine comprend l'élaboration de lois civiles de base (Vietnam, Cambodge, Ouzbékistan, Népal, Chine), de lois économiques sur la concurrence (Vietnam, Chine, Indonésie), de lois administratives (Vietnam, Ouzbékistan), l'amélioration des procédures judiciaires (Vietnam), le développement de mécanismes de résolution de différends au civil (Mongolie, Indonésie), le développement des capacités des associations du barreau (Vietnam, Cambodge, Mongolie), le développement des capacités juridiques (Laos, Timor-Est) et le renforcement des capacités des professions juridiques (Vietnam, Cambodge, Laos).

L'établissement de la « primauté du droit » est un processus qui demande beaucoup de temps. C'est pourquoi la JICA respecte



Un séminaire national a été organisé au Cambodge pour diffuser les connaissances sur le Code civil et le Code de procédure civile cambodgien, élaborés et promulgués avec l'aide de la JICA depuis 1999 (juin 2008).

la volonté d'appropriation de tous les pays en développement durant ce processus et appuie leurs efforts d'auto-assistance. Ainsi, ces pays, même s'ils ont bénéficié d'une assistance, pourront à l'avenir assumer de manière autonome le développement de leurs systèmes juridique et judiciaire.

Renforcement des systèmes démocratiques

Parallèlement au développement des capacités du secteur

Initiatives concrètes

Étude de cas Vietnam Renforcement des capacités du Bureau de l'Assemblée nationale

Connaissances et savoir-faire nécessaires au fonctionnement des corps législatifs

Au Vietnam, la politique Doi Moi a permis l'émergence de réformes économiques, tandis que des réformes politiques, associées à une transition vers l'économie de marché, ont été impulsées par l'adoption d'une nouvelle constitution en 1992. Depuis 2010 et pour une durée de trois ans, la JICA soutient le Bureau de l'Assemblée nationale du Vietnam en organisant des visites d'étude au Japon afin de contribuer à la réforme de l'institution. Les visites d'étude ont pour objectif de transmettre les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'Assemblée nationale pour remplir son rôle en tant que corps législatif.

Une Assemblée nationale qui reflète l'opinion du pays

Lors de l'exercice 2010, première année du projet, la JICA a organisé une visite d'étude pour 15 membres du Bureau de l'Assemblée nationale qui assistent les

législateurs dans plusieurs domaines, notamment pour l'élaboration des lois.

Les visites d'étude, avec la coopération de la Chambre des représentants du Japon, ont permis de comprendre le rôle des différents départements de la Chambre (bureau de recherche, bureau législatif, département des comités, division du personnel du département des affaires générales et divisions pour l'information au public) ainsi que les processus de délibération budgétaire et d'élaboration des lois par les législateurs. Par ailleurs, des discussions actives ont été menées sur le rôle du Bureau et sur les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de l'Assemblée nationale. Les participants ont notamment exprimé leur intérêt vis-à-vis des très fortes capacités législatives japonaises, et de nombreuses questions ont été posées sur les processus d'élaboration des lois et les tâches spécifiques des bureaux chargés de la législation et de la recherche. À l'assemblée préfectorale d'Hiroshima, les participants ont acquis des connaissances sur les

relations entre les assemblées centrale et locales et échangé leurs points de vue avec les membres de l'assemblée préfectorale.

Le vice-président du Bureau de l'Assemblée nationale, qui a participé à la visite d'étude, a déclaré : « Ce programme m'a fait reprendre conscience de l'importance de la mission de l'Assemblée nationale. J'espère pouvoir mettre en œuvre les réformes progressivement. » D'autres participants ont également noté : « J'ai été impressionné par la gestion démocratique du Parlement japonais », et « j'espère parvenir à faire évoluer l'Assemblée nationale de manière à ce qu'elle reflète l'opinion nationale. »

En 2011 et en 2012, la JICA a l'intention d'organiser d'autres visites d'étude en consultation étroite avec le Bureau de l'Assemblée nationale afin de faire progresser les discussions sur la réforme de l'Assemblée nationale dans le contexte politique vietnamien et en prenant en considération les nouveaux défis auxquels le pays doit faire face.

juridique et judiciaire, la JICA contribue à établir et à consolider les systèmes démocratiques des pays en développement engagés dans un processus de réforme politique ou de renforcement de l'État suite à un conflit. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'aide à l'amélioration de la gouvernance et comprennent notamment la gestion des élections, le renforcement des corps législatifs et le développement des capacités des médias à large diffusion.

Au cours de l'exercice 2010, la JICA a apporté une aide au Népal pour l'examen de politiques et de réglementations liées aux médias ainsi que pour le développement des fonctions de Radio Nepal, la seule chaîne de radio nationale diffusant dans tout le pays, afin de renforcer les capacités des médias qui jouent un rôle vital dans le processus de démocratisation post-conflit [→ voir l'étude de cas, page 95]. En outre, la JICA soutient la réforme de l'Assemblée nationale du Vietnam, où les réformes politiques sont devenues nécessaires 20 ans après l'adoption de la politique Doi Moi et suite au développement économique remarquable enregistré par le pays [→ voir l'étude de cas, page 87].

Administration publique

Situation générale

Pour la JICA, l'administration publique doit gérer les ressources de la société, offrir des services et élaborer des règles et des cadres pour les activités du secteur privé. L'administration publique doit remplir trois missions : 1) garantir les droits sociaux et le droit d'exister comme citoyens, 2) améliorer la justice sociale et niveler les disparités, et 3) promouvoir la stabilité et la croissance économique. Le champ d'application de ces fonctions n'est pas limité à un secteur en particulier, on peut aisément les étendre à des domaines très vastes.

De nombreux pays en développement ont des difficultés à offrir certains services administratifs à leurs populations à cause du nombre limité d'agents administratifs et d'une structure des recettes fiscales déficiente. Il existe en outre un manque de transparence des procédures de planification et d'appel d'offres pour les projets

de travaux publics, une participation insuffisante des citoyens et du secteur privé, qui peuvent dans certains cas conduire à des fraudes, de la corruption et des versements de pots-de-vin.

Pour relever ces défis dans les pays en développement, il faut 1) améliorer la qualité et l'efficacité de l'administration, 2) garantir une affectation optimale des ressources humaines et financières en augmentant et en renforçant leurs capacités, et 3) favoriser la transparence en encourageant la participation des citoyens et du secteur privé. Il faut donc promouvoir une réforme administrative visant à améliorer les institutions et les systèmes administratifs ; renforcer les capacités des organismes administratifs ; activer la décentralisation afin de formuler des plans de développement proches des citoyens, qui sont les bénéficiaires des services publics, et de fournir des services publics efficaces ; et de prévenir la fraude et la corruption.

Les aides destinées à améliorer l'administration publique sont essentiellement de deux types. Les premières concernent les grandes fonctions de l'administration et les secondes des domaines particuliers, tels que la santé et l'éducation. Avant de fournir une aide, il est important de déterminer si les défis à relever exigent une intervention de l'ensemble de l'administration, y compris au niveau local, ou si l'action peut se limiter à un secteur spécifique. Il faut en outre cibler les institutions à soutenir, que ce soit les ministères de tutelle dans des secteurs spécifiques (ministères de la Santé ou de l'Éducation, par exemple), le ministère des Affaires générales, le ministère des Affaires locales ou encore l'administration locale.

Actions de la JICA

Au fil des ans, la JICA a fourni dans de nombreux domaines une aide pour renforcer l'administration publique de pays en développement. Cette aide permet de renforcer les capacités des fonctionnaires pour l'élaboration et la gestion (suivi, évaluation) des projets de développement visant à consolider les bases de l'administration. La JICA soutient en outre les actions de décentralisation et de renforcement des capacités des agents des administrations locales, afin que ces dernières puissent fournir des services qui répondent aux besoins des résidents locaux. Ailleurs, elle soutient l'organisation de statistiques,

recensement de la population et enquêtes socioéconomiques, éléments indispensables à l'élaboration de plans de développement nationaux, et elle aide la police et les pompiers à garantir la sécurité des habitants [→ voir les études de cas, pages 59 et 89].

Ces dernières années, la JICA a répondu à toujours plus de demandes de lutte contre les pratiques illicites et la corruption dues à une mauvaise gouvernance.

Au niveau du renforcement des fonctions administratives, la JICA s'efforce de prendre en considération les points suivants : fournir des services publics de meilleure qualité aux résidents et organisations locales ; déployer l'aide dans une perspective de moyen et long terme tout en renforçant l'appropriation du pays partenaire ;



La première étude de développement cambodgienne conduite par le Bureau de l'état civil (Amélioration des statistiques officielles au Cambodge)

Renforcer la gouvernance locale de l'autogouvernement intérimaire

Depuis 2005, la JICA soutient les réformes institutionnelles du gouvernement central et l'amélioration des services administratifs locaux afin de renforcer le système de gouvernance locale en Palestine. Les services publics sont pour la plupart administrés par un autogouvernement intérimaire. Dans ce contexte, le projet pilote et les autres activités produisant des effets visibles permettent au gouvernement, à ses entités locales et aux résidents de vérifier ensemble les modalités de la gouvernance locale et constituent l'un des exemples précurseurs de promotion du développement communautaire avec la participation des résidents.

Soutenir le développement des gouvernements locaux

En Palestine, de nombreux gouvernements locaux administrant de petits territoires ont été établis après l'instauration de l'autogouvernement intérimaire en 1994. Cependant, la plupart manquent de ressources humaines et financières ainsi que des capacités pour fournir des services publics appropriés aux résidents. La JICA promeut par conséquent le regroupement des petites entités administratives et la fourniture collective de services afin d'améliorer la qualité de ces derniers.

Les entités administratives locales de la vallée du Jourdain, regroupées en quatre groupes, serviront de modèles à cette initiative. Avec l'aide des équipes d'experts de la JICA, les représentants des résidents et le personnel des administrations locales ont collaboré pour planifier, mettre en œuvre et gérer des projets pilotes basés sur les évaluations des besoins des résidents.

Pour 2010, 15 projets pilotes ont été mis en œuvre. Une école maternelle a par exemple été créée pour répondre aux demandes de la communauté. Grâce à des échanges actifs avec les écoles maternelles voisines, le projet a contribué à faire prendre conscience de l'importance de l'éducation préscolaire. Un autre projet a permis d'améliorer les compétences en matière de gestion d'un centre pour les femmes et de relancer les activités conjointes entre les villages participants. Les projets pilotes ont consolidé les relations entre les résidents et les gouvernements locaux et ils ont produit des résultats directement liés aux moyens de subsistance de la population.

Développement du système financier et des ressources humaines

Au niveau du gouvernement central, la JICA soutient l'établissement d'une politique financière locale visant la décentralisation budgétaire ainsi que la stratégie exposant les modalités d'extension des gouvernements locaux. Les enseignements tirés de la planification et de la gestion des projets pilotes sont mentionnés dans la stratégie. Il a été convenu que le ministère palestinien du Gouvernement local allait appliquer cette politique et cette stratégie. À cette fin, la JICA envisage d'apporter une aide pour leur mise en œuvre.

Parallèlement aux initiatives institutionnelles

Des enfants débordant d'énergie devant l'école maternelle construite grâce au projet pilote. Mme Najad Irmeileh, la directrice de l'école, est située au premier rang à gauche.

des gouvernements, la formation du personnel chargé de les concrétiser est tout aussi essentielle. La JICA soutient l'établissement d'un centre de formation pour le personnel de l'administration locale à Jéricho et elle organise des formations sur la gouvernance locale depuis 2007. Plus de 2 600 personnes, bien plus que la cible initiale de 1 000 personnes, ont reçu des formations dans divers domaines et appliquent leurs nouvelles connaissances sur leur lieu de travail.

Espoirs quant à la pérennité des résidences

Les parties prenantes ont constaté que les moyens de subsistance des populations administrées par des gouvernements locaux disposant d'une autorité limitée ont augmenté, ce qui a fortement motivé la poursuite de nouvelles améliorations. C'est le résultat le plus notable du projet. Avec la coordination de nombreuses autorités publiques, des installations publiques ont été construites dans des zones où l'aide au développement n'était pas parvenue jusqu'à présent. Les populations résidant dans des zones où l'accès aux services publics est restreint ont pu disposer de services locaux et d'une implication de la communauté impulsée par le projet. Tout cela revêt une grande importance.

Les parties prenantes ont émis de nombreux commentaires : « Le projet a permis de rapprocher les gouvernements locaux et les résidents » ou

encore « Le projet m'a redonné espoir sur la possibilité de vivre ici, où la vie est un combat. »

Vu par notre homologue

Fawaz Rabaia, ministère du Gouvernement local Contrepartie du projet

C'est un projet formidable qui a laissé son empreinte au niveau du gouvernement central comme des gouvernements locaux. Il a eu un impact décisif non seulement sur la Palestine, mais aussi sur les autres bailleurs de fonds, et nous continuons à recevoir des demandes issues d'horizons divers. Cela a été un honneur de participer à ce projet.



M. Rabaia, au cours d'une évaluation ex post (au centre)

Vu de la communauté locale

Najad Irmeileh

Directrice, construction d'une école maternelle à Al-Foqa

Projet pilote

Dans de nombreuses familles, les deux membres du couple ont une activité agricole. Ce service social est donc très utile pour les parents qui travaillent ou qui souhaitent une scolarisation précoce de leurs enfants.



améliorer les capacités nécessaires au fonctionnement des institutions ; et faire des recommandations aux ministères, agences et organisations concernées à tous les niveaux.

Secteur fiscal et financier

Situation générale

Pour parvenir à un développement durable, il est essentiel de disposer de systèmes fiscaux et financiers efficaces. Leur effondrement peut avoir des conséquences terribles sur les biens et les moyens d'existence de la population ainsi que sur les activités économiques du secteur privé. La défaillance de ces systèmes entraîne en effet un mauvais fonctionnement des services de l'État et des intermédiaires financiers, ainsi que l'inflation.

De plus, l'aide se révèle être plus efficace si les pays en développement disposent de systèmes fiscaux et financiers sains gages de stabilité économique. Or, dans nombre de pays en développement, les bases de l'économie sont fragiles et la gestion de l'économie est instable. La JICA s'attache donc par son aide à renforcer l'infrastructure fiscale et financière de ces pays.

Actions de la JICA

Pour les pays en développement, la prévention des crises économiques et financières est un aspect déterminant de leur volonté à renforcer l'infrastructure budgétaire et financière. Nombre de pays de l'ANASE ont souffert de la perte de biens et d'emplois durant la crise financière asiatique de 1997, qui s'est traduite par d'énormes pertes économiques. L'une des causes de cette crise tient assurément à la vulnérabilité des systèmes financiers de ces pays. La crise économique et financière mondiale de 2008 a permis de confirmer combien il était nécessaire de renforcer le système financier.

La gestion des finances publiques constitue également un domaine important, notamment l'amélioration des compétences nécessaires à la gestion du budget national dans son ensemble. Afin d'utiliser les fonds limités de manière efficace et rationnelle, les initiatives décrites ci-après sont essentielles : 1) une gestion appropriée de l'équilibre budgétaire pour un budget donné ; 2) une allocation des budgets aux domaines prioritaires de développement ; et 3) une mise en œuvre efficace des plans dont les budgets ont été décidés.

Dans cette optique, la JICA articule son aide autour des éléments suivants.

1. Renforcement des systèmes fiscaux

Pour mettre en œuvre les politiques requises dans les pays en développement, il est important d'étendre l'assiette de l'impôt et d'augmenter les recettes fiscales. Dans ce cadre, la JICA s'attache à renforcer les compétences administratives des agences nationales de recouvrement des impôts et des droits de douane. Concrètement, la JICA contribue à développer les capacités à élaborer des politiques du gouvernement central et des administrations, notamment du ministère des Finances, dans les pays partenaires. La JICA contribue par ailleurs à renforcer les compétences des agences d'administration des contributions, afin que la collecte des impôts s'effectue dans le respect des lois et que les recettes soient gérées et exploitées de manière appropriée [→ voir l'étude de cas, page 91].

La JICA aide les institutions supérieures de contrôle et les autres organismes d'inspection à renforcer leurs compétences, car il est



Au poste frontière de Malaba, entre le Kenya et l'Ouganda, les douaniers des deux pays, situés à droite de la photo, procèdent aux formalités d'importation et d'exportation regroupées au sein d'un guichet unique (projet pour le renforcement des capacités des administrations des douanes en Afrique de l'Est).

essentiel pour allouer des fonds de manière efficace de pouvoir vérifier la bonne gestion des finances d'un pays.

2. Renforcement des systèmes financiers

La JICA fournit un soutien en matière de supervision financière, de renforcement des fonctions d'intermédiation financière, de développement du marché financier et de modernisation des systèmes financiers des PME. La stabilisation et la gestion efficaces de ces systèmes assurent les bases nécessaires à l'établissement d'une politique économique stable. Dans ce contexte, la JICA aide les banques centrales et les banques de développement à renforcer leurs compétences.

3. Mise en œuvre d'une infrastructure de gestion macroéconomique

La JICA participe à l'élaboration de lois économiques, notamment de lois sur la concurrence, à la création de modèles macroéconomiques et à la modernisation des statistiques économiques, notamment les tableaux d'échanges interindustriels.

D'autres donateurs ont une solide expérience du soutien au budget général* dans le secteur fiscal et financier, aussi est-il important de coordonner les actions et de promouvoir une collaboration en matière d'aide financière et d'assistance technique. Améliorer l'image de l'aide japonaise malgré des ressources limitées, tel est le défi à relever par la JICA dans le secteur fiscal et financier.

* Soutien au budget général : Méthode d'aide consistant à injecter directement des fonds sur le compte général d'un pays bénéficiaire selon une stratégie convenue entre ce pays et des pays ou institutions donateurs, en vue de stimuler le développement national.

Pour une affectation efficace du budget national

La réalisation efficace des objectifs politiques nécessite une utilisation transparente du budget et une allocation stratégique des ressources pour lesquelles des compétences renforcées et appropriées en matière de gestion budgétaire sont indispensables. Par l'introduction du budget basé sur les performances (PBB), soutenu par le gouvernement indonésien, la JICA encourage les initiatives pour l'établissement efficace des plans de développement ainsi que pour l'élaboration et la gestion des budgets depuis 2010.



Réunion nationale, organisée par la BAPPENAS, entre les gouvernements locaux pour l'établissement du budget 2012.

Améliorer les compétences fiscales et de gestion budgétaire

L'Indonésie a entrepris une série d'initiatives pour l'établissement efficace de plans de développement ainsi que pour l'élaboration et la gestion des plans budgétaires. Cela comprend l'établissement de décrets gouvernementaux, tels que la loi sur les finances publiques (2003) et la loi sur le système de planification pour le développement national (2004), ainsi que l'introduction de concepts, comme le cadre

des dépenses à moyen terme (MTEF), le budget basé sur la performance (PBB) et l'unification du budget.

Le plan de développement national à moyen terme 2010-2014 a partiellement établi un cadre budgétaire général et des indicateurs de performance en attendant l'entrée en vigueur du PBB. Le gouvernement japonais a été sollicité pour apporter une coopération technique portant sur le développement des capacités liées à l'introduction et à l'application du PBB.



Lors des discussions de groupe de la réunion nationale, le personnel du ministère des Finances, l'agence homologue du projet, a eu un rôle de coordination qui a fait la preuve des connaissances et du savoir-faire acquis lors du projet.

Élaboration du budget par une formation en milieu de travail

Depuis 2010, la JICA envoie une équipe d'experts pour évaluer : 1) les mécanismes d'élaboration du budget du gouvernement indonésien ; 2) le statut des évaluations de la performance et le PBB ; 3) les besoins de développement des capacités du personnel concerné. L'Agence a par la suite compilé une série de recommandations, organisés des séminaires en Indonésie et des formations au Japon.

Aujourd'hui, la JICA déploie des activités pour organiser et améliorer les méthodes d'évaluations et l'évaluation des performances pour l'introduction du PBB. La JICA entend poursuivre son action en introduisant le PBB dans l'élaboration du budget actuel par une formation en milieu de travail (FMT).

Incidemment, le prêt pour la politique de développement octroyé conjointement par la JICA, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BASD) identifie également « l'introduction et la mise en œuvre du PBB » comme un objectif politique pour l'amélioration de la gestion budgétaire. L'aide est déployée de façon stratégique en coordination avec les autres donateurs.

Vu par les représentants officiels du pays bénéficiaire

Syafril Basir

Directeur de l'allocation des fonds de développement

Agence nationale pour la planification du développement d'Indonésie (BAPPENAS)

L'Indonésie introduit actuellement le PBB et les cadres budgétaires à moyen terme pour améliorer la qualité des budgets. Le projet de la JICA a fortement contribué à valoriser nos compétences, que ce soit celles des membres de la BAPPENAS ou des équipes du ministère des Finances impliquées dans les réformes du budget et de la planification. J'espère pouvoir tirer parti des initiatives et des expériences japonaises avec lesquelles je me suis familiarisé durant les séminaires et les formations pour l'élaboration des plans et les évaluations de la performance.